

CENTRE D'INITIATION AUX SPORTS

REGLEMENT INTERIEUR

2026 / 2027

Article 1 : Fonctionnement

Le Centre d'initiation aux sports de Magny-les-Hameaux est proposé aux enfants Magnycois âgés de 4 à 11 ans, en complémentarité des associations sportives.

Il doit permettre aux enfants d'appréhender et de découvrir des activités sportives, de connaître leurs contraintes ainsi que les joies qu'elles apportent.

Les horaires :

De 9h à 10h : pour les enfants nés entre 2018, 2019, 2020 (8-7-6 ans) cp/ce1/ce2

De 10h15 à 11h : pour les enfants nés en 2021 et 2022 (5-4 ans) grandes et moyennes sections

De 11h30 à 12h30 pour les enfants nés en 2016, 2017 (9-10-11 ans) cm1/cm2

Lieu :

- Du 16 septembre au 04 nov : Gymnase Auguste Delaune.
- Du 18 nov au 17 mars : Gymnase Chantal Mauduit.
- Du 24 mars au 28 avril : Gymnase Auguste Delaune.
- Du 05 mai au 16 juin : Gymnase Chantal Mauduit / plaine de Chevincourt.

Les activités prévues au centre d'initiation aux sports ont pour objectif l'éveil sportif et l'initiation sportive des enfants. Ils sont pris en charge à raison de 24 enfants pour une heure d'activité pour les 6 à 11 ans et de 20 enfants pour les 4 à 5 ans durant 45 minutes.

Article 2 : Modalités d'inscriptions

1. INSCRIPTIONS EN MAIRIE :

• **Sur dépôt du dossier complet***, remis en main propre à l'un des agents du service des sports, à partir du 31 Août 2026 sur les horaires inscrits ci-dessous.

• Bureau du service des sports, Hôtel de ville de Magny-Les-Hameaux.

• **Païement de la cotisation sur place** selon le taux à l'effort (chèques, espèces, chèques vacances et bons PALM). PALM est un dispositif mis en place par le CCAS, pour tous renseignements à ce sujet veuillez contacter le 01.39.44.71.18

***Le dossier complet comprend : la fiche de renseignements et d'inscription, questionnaire de santé mineurs, l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024.**

Tout dossier incomplet fera l'objet d'un refus et ne sera pas compté dans les places réservées.

2. INSCRIPTIONS AU FORUM le 5 septembre 2026 au gymnase Chantal Mauduit :

• **Sur demande d'inscription sur la liste au stand service des sports**

Les dossiers complets* ainsi que le paiement de la cotisation selon le taux à l'effort devront être retournés avant le samedi 16 septembre 2026 au bureau du service des sports.

Horaires d'ouverture du bureau service des sports :
Lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Mercredi de 13h30 à 18h
Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Article 3 : Tarifications

Dans le cadre de sa politique et de sa volonté de renforcer l'accès au « **sport pour tous** », la commune a établi des tarifs selon le taux d'effort : **de 41.94 euros à 124.05 euros pour la saison 2026/2027.**

Une facture est éditée par la commune et donnée aux familles dès l'inscription.

Une attestation de paiement sera remise faisant valoir ce que de droit afin de justifier votre paiement pour toute prise en charge par un employeur ou par tout autre organisme.

Conditions d'annulation : veuillez nous fournir un courrier écrit.

Aucun remboursement ne pourra être effectué. Sauf en cas de force majeure, mutation professionnelle, maladie grave, blessures physiques occasionnant un arrêt de l'activité d'au moins 3 mois.

Article 4 : Encadrement

L'équipe du CIS est composée de 2 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives principal 2^e classe.

Article 5 : Sécurité

Les parents doivent déposer leurs enfants dans la salle d'activités afin de se présenter et de faire pointer l'enfant sur la feuille de présence.

Les parents doivent s'assurer de la présence des éducateurs et les laisser sous leurs responsabilités.

Il est demandé aux parents de respecter les horaires d'activités afin que l'enfant ne manque pas le début de la séance.

Les parents doivent récupérer leurs enfants dans l'enceinte des équipements. Les enfants autorisés à rentrer seuls seront libérés à l'heure indiquée.

A la sortie, l'enfant sera uniquement confié aux parents ou à une personne désignée sur la fiche de liaison. Pour toute autre personne, elle devra présenter une autorisation de prise en charge dûment signée.

Les enfants devront être habillés avec des tenues adaptées aux activités : **vêtements et chaussures de sports, casquette pour les activités extérieures.**

Ils pourront apporter un sac dans lequel ils auront à disposition une boisson.

Les éducateurs peuvent organiser des activités (roller, course d'orientation...) en dehors des gymnases sauf conditions climatiques, les parents emmèneront les enfants directement sur le site selon les instructions des éducateurs.

Document à conserver par la famille